

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS

Séance du 05 Juillet 2017

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Absents : 2

L'an deux mille dix-sept, le 5 juillet 2017 à 18 heures 40, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Jacques GILLET 1^{er} Adjoint au Maire en remplacement de Monsieur le Maire Francis DEJUAN absent.

Etaient présents :

ABADIE Jean-Claude, BESSAN Jean-Louis, CAMPS Patrick, CERCIAT François, COTARD Marie-Hélène, DEQUESNE Isabelle, GILLET Jean-Jacques, SUBERCAZE Christophe et OSET André.

Absents excusés :

MONGE Daniel donne procuration à OSET André.

DEJUAN Francis donne procuration à GILLET Jean-Jacques.

Madame Marie-Hélène COTARD a été nommée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Jean-Jacques Gillet, adjoint au Maire, procède à l'approbation du compte-rendu du conseil Municipal du 22 juin 2017. Il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Date de la convocation : 27 juin 2017. Date d'affichage : 27 juin 2017.

- Annulation du choix du devis des fenêtres PVC de l'appt 3 du bâtiment de l'école. Choix du devis des fenêtres en bois. Décision modificative au budget primitif 2017.
- Choix du gérant à la reprise de la location-gérance de la gentilhommière à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Location-gérance de la gentilhommière à compter du 1^{er} septembre 2017. Autorisation à Monsieur le maire :
 - de signer un bail de location-gérance avec le nouveau locataire-gérant à compter du 1^{er} septembre 2017,
 - de fixer le montant du loyer mensuel à 780 € à compter du 1^{er} septembre 2017.
 - de fixer le montant de la caution à 2 340 €, soit trois mois de loyer.
 - de consulter Maître GELY, notaire à Cierp-Gaud, ou l'ATD31 afin de procéder à d'éventuelles modifications du bail : charges, convention cantine.
- Questions diverses

1. Annulation du choix du devis des fenêtres PVC de l'appartement 3 du bâtiment de l'école. Choix du devis des fenêtres en bois. Décision modificative au budget primitif 2017.

Suite aux interrogations des élus lors du conseil du 22/06/2017, Monsieur Jean-Jacques GILLET explique que le choix de certaines menuiseries en aluminium de l'Ecole avaient été choisies pour des raisons de consolidation.

Madame Marie-Hélène COTARD ajoute que le bâtiment de l'Ecole est situé dans le périmètre délimité des monuments classés (Eglise). L'accord de l'architecte des Bâtiments de France et de la DDT au dossier préalable pour la pose des fenêtres à l'appartement 3 de l'Ecole est assorti de prescriptions : Afin de préserver le caractère et l'unité de la façade, il est nécessaire de prévoir des fenêtres en bois d'aspect identique à celles existantes.

L'entreprise ABP de Lannemezan propose le devis le moins disant pour un montant de 3 854,88 €.

Une décision modificative au budget primitif 2017 est nécessaire.

Les mouvements à effectuer seront :

Section Fonctionnement : Dépenses C/615221 – 700 €, Dépenses C/023 + 700 €

Section investissement : Recettes C/021 +700 €, Dépenses C/2138 + 700 €

Vote : Pour : 11 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

2. Choix du gérant à la reprise de la location-gérance de la gentilhommière à compter du 1^{er} septembre 2017.

Lors de la séance du CM du 22/06/2017, plusieurs membres du CM ont ajourné le vote du choix du nouveau gérant à la reprise de la location-gérance de la Gentilhommière, demandant un appel à candidatures.

Monsieur Jean-Jacques GILLET informe l'assemblée que Mr Yannick Hernandez et Mme Anaïs Lam, présentant une candidature conjointe lors de la séance du CM du 22/06/2017, se sont désistés.

Puis il rend compte du résultat de l'appel à candidatures pour la reprise de la gérance de La Gentilhommière :

Un nouveau postulant, Monsieur Watson Alistair, se faisant représenter par Madame Carole Mac Gregor, agent immobilier indépendant à Saint-Béat, a répondu à l'appel.

Monsieur Jean-Jacques GILLET a laissé plusieurs messages téléphoniques à cette dernière, proposant un entretien à la mairie. Ni Madame Carole Mac Gregor, ni Monsieur Watson Alistair n'ont répondu à l'invitation à l'entretien.

La candidature maintenue par Monsieur et Madame Mastantuono (à compter du 1^{er} septembre 2017), est proposée à l'assemblée :

Vote : Pour : 11 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

• **Location-gérance de la gentilhommière à compter du 1^{er} septembre 2017.**

Autorisation à Monsieur le maire :

- de signer un bail de location-gérance avec le nouveau locataire-gérant à compter du 1er septembre 2017,

Vote : Pour : 11 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

- de fixer le montant du loyer mensuel à 780 € à compter du 1er septembre 2017.

Vote : Pour : 9 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstentions : 2

- de fixer le montant de la caution à 2 340 €, soit trois mois de loyer.

Vote : Pour : 11 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

- de consulter Maître Gély, notaire à Cierp afin de procéder à d'éventuelles modifications du bail : Provisions de charges de 20 € pour la vérification du matériel de sécurité, convention cantine, etc

Madame Marie-Hélène COTARD précise que la provision de charges de 20 € comprend uniquement la vérification des extincteurs (hors remplacement et recharges extincteurs) et des BAES. Une régularisation sera effectuée chaque mois de septembre après le passage en juin du technicien de la société de sécurité incendie LSI.

Vote : Pour : 11 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

• **Questions diverses**

- Tracto-pelle Monsieur Jean-Louis Bessan lit la réponse à son mail par le Conseil Départemental : ce dernier ne récupère pas la subvention attribuée en cas de vente d'un matériel subventionné.
- Rythmes scolaires Suite au conseil d'école du 22 juin 2017, monsieur Jean-Claude Abadie explique que le Maire et une majorité des parents d'élèves sont favorables au retour de la semaine des 4 jours. Suite au décret N° 2017-1108 du 29/06/2017, un conseil d'école extraordinaire aura lieu le 6 juillet 2017 pour une demande auprès de l'académie du choix d'organisation hebdomadaire dès la rentrée 2017/2018. A l'ordre du jour, vote de l'organisation hebdomadaire : retour à la semaine des 4 jours ou poursuite de la semaine de 4 jours et demi. Madame Marie- Hélène Cotard représentera Monsieur le Maire, en congés. Madame Isabelle Dequesne représentera la Commission Ecole.

La séance est levée à 20h00

1er adjoint au Maire,
Jean-Jacques Gillet

Secrétaire de séance,
Marie-Hélène COTARD